

ALVEA - T-PSO
Route de Salviac



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

DUPLICATA

FACTURE
FP06188947

1/1

46300 GOURDON
Tél.: 05.65.41.00.71
Fax :

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
324 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

ADRESSE DE LIVRAISON	.M. LAVERGNE QUENTIN 1184 ROUTE DE ROUQUETTE	ADRESSE DE FACTURATION
	46250 CAZALS	
N° CLIENT		DATE
GOU/87262467		24/06/2025

.M. LAVERGNE QUENTIN
LIEU DIT PECH CALVEL

46250 CAZALS
SIREN : 890448046

Nos conditions générales de ventes:

https://www.proxi-totalenergies.fr/media/pdf/CGV_T-PSO.pdf

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.		P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
ATTESTATION POUR FISCALITE REDUITE VALABLE JUSQU'AU 20/09/2027						
P00972 Excellium Pro NR taux réduit	2500,00 L		814,83 /1000L	29,83	785,00 /1000L	1962,50
Produit P00972 : L EXCELLIUM PRO NON ROUTIER est un Gazole Non Routier de qualité supérieure - Carburant taxé pour des usages agricoles ou forestiers						

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
				€ H.T.	1962,50 E
				€ T.V.A.	392,50 E
				NET A PAYER	2355,00 E
. CHEQUE	1 962,50	20	392,50		
10j nets					
ÉCHÉANCE	04/07/2025				



Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !

Fioul
Carburants-Lubrifiants
STATIONS ELAN-TotalEnergies CONTACT
CARTES de TotalEnergies
Gaz naturel-Electricité
Additive-CLEANMAX
Pellets-Bûches
Photovoltaïque-CEE
Bornes Electriques

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,

- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

Alvéa - T-PSO
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus

N° CLIENT	87262467	N°	FP06188947
DATE	24/06/2025	NET A PAYER	2 355,00
. CHEQUE			



TotalEnergies